



Commune de
CRECHES - SUR - SAONE
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1a. Plan de zonage
Plan général
1/5000e

APPROBATION

Vo pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour.	Révision PLU. prescrite le :	30 mars 2018
	PLU. arrêté le :	21 avril 2022
Le Maire :	Arrêté d'enquête publique du :	22 décembre 2022
	Enquête publique du : au :	16 janvier 2023 22 février 2023
Propriété conforme :	PLU. approuvé le :	
Le Maire :		



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

- Légende**
- Zones du PLU :**
- U - Zone urbaine mixte de densité moyenne
 - Ua - Secteur urbain dense - noyaux historiques
 - Ub - Secteur urbain à dominante d'habitat individuel
 - Uj - Secteur de jardins, parcs ou vergers
 - Up - Secteur d'équipements publics, socio-culturels et sportifs
 - Ur - Port d'Arclat (risque inondation zone rouge PPRI)
 - UX - Zone d'activité à vocation industrielle ou artisanale
 - Uxa - Secteur autoroutier (aire des Sablons)
 - UY - Zone d'activités à vocation commerciale
 - UYi - Secteur inondable de UY (zone rouge PPRI), strictement inconstructible
 - 2AUX - Zone à urbaniser à long terme (vocation artisanale ou industrielle de compétence communautaire - MBA)
 - A - Zone agricole
 - Aa - Secteur destiné à l'extension d'une activité existante (STECAL)
 - An - Secteur agricole strict (enjeux protection AOC, paysage, continuités écologiques, risques)
 - N - Zone naturelle
 - Nc - Secteur installations camping (STECAL)
 - Nl - Secteur installations base de loisirs (STECAL)
- Prescriptions :**
- ★ Elément patrimonial historique, paysager ou culturel à protéger
 - Changement de destination autorisé
 - Arbre remarquable à conserver
 - Elément protégé de la trame verte (haie - alignement)
 - Elément protégé de la trame bleue (ripisylve)
 - Canalisation de gaz (générant des bandes de dangers)
 - Linière commercial à protéger des changements de destination
 - Elément protégé de la trame verte (bosquets et masses végétales < 4ha)
 - EBC - Espace Boisé Classé
 - ER - Emplacement Réserve
 - Bande de danger - gaz
 - Zone inondable (PPRI) - zone rouge
 - Zone inondable (PPRI) - zone bleue
 - Risque de ruissellement concentré - Atlas de la côte viticole
 - Risque de ruissellement diffus - Atlas de la côte viticole
 - OAP-A - Secteur à aménager soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - OAP-dc - Secteur de petite taille soumis à OAP (règle de densité minimale)
 - Zhum - Elément protégé de la trame bleue (zone humide)
 - IT - Zones de bruit des infrastructures de transports terrestres bruyantes

